



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
26 septembre 2018

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Engagement d'entrepreneurs ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au nettoyage et à l'assainissement du système de ventilation à l'école primaire Pinewood, campus A, et au CDC Pont-Viau (lot n° 1);

Nettoyage des systèmes de ventilation – lot n° 1 ATTENDU QUE le financement pour ce projet proviendra du budget RTB-MAO 2018-2019;

EC-180926-MR-0003 ATTENDU QUE des appels d'offres publics concernant ce projet ont été publiés et que les soumissions reçues en réponse à ces appels d'offres ont été ouvertes le 21 août 2018;

ATTENDU QUE la conformité du soumissionnaire le plus bas a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour ce projet à l'entreprise **Derko Itée** au coût total de 83 700,00 \$, avant les taxes (96 234,08 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement no BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'entrepreneurs ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au nettoyage et à l'assainissement du système de ventilation à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau et à l'école secondaire de Rosemère (lot n° 2);

Nettoyage des systèmes de ventilation – lot n° 2 ATTENDU QUE le financement pour ce projet proviendra du budget RTB-MAO 2018-2019;

EC-180926-MR-0004 ATTENDU QUE des appels d'offres publics concernant ce projet ont été publiés et que les soumissions reçues en réponse à ces appels d'offres ont été ouvertes le 21 août 2018;

ATTENDU QUE la conformité du soumissionnaire le plus bas a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour ce projet à l'entreprise **Derko Itée** au coût total de 103 556,00 \$, avant les taxes (119 063,51 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un fournisseur – clause de renouvellement – location des photocopieurs et accord sur le nombre annuel de copies

EC-180926-MR-0005

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140625-MR-0144, approuvant la location, de Ricoh Canada inc., de deux photocopieurs pour l'imprimerie située à l'école secondaire de Rosemère pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au coût de 38 660,37 \$, avant les taxes (44 449,77 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0098, approuvant la location de trois photocopieurs, au lieu de deux, de Ricoh Canada inc., pour la période commençant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 30 juin 2017, au coût de 54 103,85 \$, avant les taxes (62 205,89 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le contrat initial comprenait une clause de renouvellement de deux ans, un an à la fois;

ATTENDU QUE le coût demeure inchangé relativement au nombre de copies imprimées pour les trois photocopieurs pour l'année scolaire 2018-2019, soit 52 000,00 \$, avant les taxes (59 787,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le coût de location des trois photocopieurs pour l'année scolaire 2018-2019 demeure inchangé, soit 19 064,18 \$, avant les taxes (21 919,04 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la location de trois photocopieurs de **Ricoh Canada inc.** ainsi que le coût pour le nombre de copies imprimées, pour la deuxième et dernière année de renouvellement au coût de 67 975,49 \$, avant les taxes (78 154,83 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande
École primaire Franklin Hill
– projet d'agrandissement

EC-180926-MR-0006

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-MR-0124, accordant le contrat d'agrandissement de l'école primaire Franklin Hill à l'entreprise KF Construction inc. au coût total de 5 842 815,39 \$, avant les taxes (6 717 776,99 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170901-MR-0003, approuvant les rectificatifs de commande pour tenir compte de certains facteurs, dont la prolongation du calendrier des travaux de construction, les conditions hivernales de travail sur le chantier, la hausse des prix des matériaux et le retrait d'un des sous-traitants (plomberie), au coût de 187 841,00 \$, avant les taxes (215 970,18 \$, toutes taxes comprises), faisant passer le coût total de ce projet à 6 030 656,39 \$, avant les taxes (6 933 747,18 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-180425-MR-0046, approuvant les rectificatifs de commande concernant plusieurs parties de l'immeuble, dont la structure d'acier, le revêtement extérieur, les fenêtres et la plomberie, au coût de 54 591,70 \$, avant les taxes (62 766,81 \$, toutes taxes comprises), portant le coût total du projet à 6 085 248,09 \$, avant les taxes (6 996 513,99 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-180627-MR-0064, approuvant les rectificatifs de commande relativement à des modifications aux systèmes de ventilation, aux systèmes de drainage et à la structure au coût de 41 657,40 \$, avant les taxes (47 895,60 \$, toutes taxes comprises), faisant passer le coût total du projet à 6 126 905,49 \$, avant les taxes (7 044 409,59 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécutif de ce projet d'agrandissement, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés concernant des modifications additionnelles aux systèmes de ventilation, aux systèmes de drainage, aux systèmes électriques et à la structure au coût de 105 392,18 \$, avant les taxes (121 174,66 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 105 392,18 \$, avant les taxes (121 174,66 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 6 232 297,67 \$, avant les taxes (7 165 584,25 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande
École primaire Genesis –
projet de rénovation des
toilettes et de la maçonnerie

EC-180926-MR-0007

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0108, octroyant le contrat de rénovation des toilettes et de la maçonnerie à l'école primaire Genesis à l'entreprise Les Expertises Argento inc. au coût total de 723 512,00 \$, avant les taxes (831 857,92 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de ces travaux de rénovation, des rectificatifs de commande ont été présentés concernant des modifications aux systèmes de ventilation, aux systèmes de drainage et à la structure au coût de 6 748,77 \$, avant les taxes (7 759,40 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande au coût de 6 748,77 \$, avant les taxes (7 759,40 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 730 260,77 \$, avant les taxes (839 617,32 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande

École primaire Grenville –
rénovations intérieures,
conversion du système de
chauffage et installation
d'une génératrice

EC-180926-MR-0008

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0105, octroyant le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.), au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, des rectificatifs de commande ont été apportés relativement à des modifications concernant l'installation de la mezzanine et l'enlèvement de l'amiante dans cette région, au coût de 46 442,54 \$, avant les taxes (53 397,31 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande au coût de 46 442,54 \$, avant les taxes (53 397,31 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 702 432,54 \$, avant les taxes (807 621,81 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande

École primaire Rawdon –
conversion du système de
chauffage et installation
d'une génératrice

EC-180926-MR-0009

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-MR-0132, octroyant le contrat pour la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Rawdon à l'entreprise Bernard Malo inc., au coût total de 636 887,00 \$, avant les taxes (732 260,83 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-180627-MR-0063, approuvant le rectificatif de commande concernant l'installation d'un réservoir à propane au coût de 7 370,00 \$, avant les taxes (8 473,66 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 644 257,00 \$, avant les taxes (740 734,49 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, des rectificatifs de commande additionnels ont été apportés concernant des modifications aux systèmes de régulation, aux rénovations intérieures et à la plomberie au coût de 15 782,25 \$, avant les taxes (18 145,64 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande au coût de 15 782,25 \$, avant les taxes (18 145,64 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 660 039,25 \$, avant les taxes (758 880,13 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande

École primaire Saint-Paul –
projet de rénovation de la
fondation, de la toiture, du
système de ventilation et
des toilettes

EC-180926-MR-0010

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0107, octroyant le contrat de rénovation de la fondation, de la toiture, du système de ventilation et de climatisation à l'école primaire Saint-Paul à l'entreprise Corporation de construction Germano au coût total de 1 522 460,00 \$, avant les taxes (1 750 448,39 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, des rectificatifs de commande ont été présentés concernant diverses modifications à la plomberie et à la structure au coût de 60 544,88 \$, avant les taxes (69 611,48 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande au coût de 60 544,88 \$, avant les taxes (69 611,48 \$, toutes taxes comprises);

QUE LE coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 583 004,88 \$, avant les taxes (1 820 059,86 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président par intérim et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Projets de recherche

Le rôle et les
responsabilités des
enseignants-ressources
dans les écoles
secondaires du Québec

EC-180926-ED-0011

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation, dans ses écoles et ses centres, du projet de recherche suivant concernant les services pédagogiques :

Titre du projet de recherche	Chercheurs	Affiliation (université et département)
<i>Role and Responsibilities of Resource Teachers at the Secondary Level in Québec</i>	Nancy Granger Philippe Tremblay	Université de Sherbrooke / Université de Laval

Adopté à l'unanimité

Projets de recherche

Favoriser la santé mentale
dans nos écoles en
développant la capacité
de résilience à l'aide de la
thérapie comportementale
dialectique (TCD)

EC-180926-ED-0012

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation, dans ses écoles et ses centres, du projet de recherche suivant concernant les services pédagogiques :

Titre du projet de recherche	Chercheure	Affiliation (université et département)
<i>Support Mental Health in Our Schools: Building Resiliency with DBT</i>	Dr Jennifer Katz	University of British Columbia Educational and Consulting Psychology and Special Education

Adopté à l'unanimité

Projets de recherche

Bien comprendre les communautés d'apprentissage professionnelles

EC-180926-ED-0013

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la réalisation, dans ses écoles et ses centres, du projet de recherche suivant concernant les services pédagogiques :

Titre du projet de recherche	Chercheur	Affiliation (université et département)
<i>Learning to Navigate Professional Learning Communities</i>	Peter Papadeas	McGill University Integrated Studies, Faculty of Education

Adopté à l'unanimité